

LUNDI 10 AVRIL 2017 – 20 HEURES – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire :

Je remercie les nombreuses personnes présentes et propose d'organiser la réunion en deux temps. Ainsi, nous découvrirons ensemble le film illustrant la Ronde des Quartiers et ensuite, nous reviendrons sur les points abordés lors de la dernière réunion de quartier. Je vous invite à intervenir quand vous le souhaitez.

Présentation des Adjointes et des Conseillers municipaux présents : Brigitte BARAILLES, 1re Adjointe Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance, Jean-Jacques MIRANDE, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements, Pierre-Yves PORTEJOIE, Adjoint, Animation - Jeunesse, Cécile FAGET, Conseillère Municipale déléguée Relations avec les habitants et Communication, Marie-Thérèse FOUQUET, Conseillère Municipale déléguée Tranquillité publique et Sports

PROJECTION DU FILM « La Ronde des Quartiers »

RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2016

ENVIRONNEMENT

H : place de la République : arborisation de l'aire de jeux et installation de toilettes publiques

M. le Maire (M) : 10 arbres ont été plantés cet hiver aux abords du square, en respectant des distances de plantation en prévision de leur taille adulte.

Les essences d'arbres plantés au centre culturel et les érables plantés à profusion sur la Commune dans les années passées se sont révélés inadaptés. Ils mettent en péril les toitures et les gouttières de nos habitations : c'est pourquoi il faut anticiper la croissance de certaines essences. Cette réflexion est menée par les services municipaux. L'achat de toilettes, place de la République, n'a pas été retenu au budget 2017, la dépense se chiffrait à 60 000€, c'est très coûteux et pour le moment nous ne pouvons pas envisager cet investissement. Néanmoins des sanitaires mobiles sont mis en place lors des manifestations festives ou culturelles.

H : place du Général de Gaulle : la Mairie et l'école sont des constructions neuves mais les containers de la Mairie sont toujours entreposés à l'extérieur.

M : un local « poubelles » existe en Mairie. L'école maternelle n'en possède pas, c'est pourquoi elles sont rassemblées sur le côté, devant le bâtiment de l'école. Il est indispensable que ces containers soient accessibles aux agents de l'Agglomération d'Agen pour qu'ils puissent procéder à leur enlèvement.

H : rue des Alouettes : entretien du terre-plein, la situation s'était améliorée mais n'a pas perduré.

M : il y a eu effectivement un oubli de la part des services Techniques, mais nous avons repris l'entretien de cet espace.

H : ... il y a des branches qui tombent.

Intervention JJ Mirande : votre demande est prise en compte. Les tournées sont organisées, mais cela va être fait.

M : Vous avez constaté que, place du Général de Gaulle, les services municipaux sont intervenus avant que les arbres ne deviennent dangereux, d'où l'importance de nous le signaler pour que le service Espaces verts établisse un diagnostic. Il faut néanmoins souligner que ce n'est pas parce que le sommet d'un arbre est plus élevé que les maisons avoisinantes – qu'il penche – qu'il représente un danger. Nous allons intervenir et vous dirons s'il y a un danger quelconque.

H : rue Ste Catherine : déjections canines

M : l'implantation de distributeurs et de corbeilles pour les déjections canines est prévue place de la République et place du Général de Gaulle dans la semaine du 18 au 24 avril. Les distributeurs ont été commandés et livrés. Nous constaterons ensemble si les gens qui promènent leur chien utilisent ces équipements sans qu'il soit nécessaire de recourir à la Police municipale.

H : et derrière l'église ?

M : après une phase de test, peut être que le square derrière l'église pourra être équipé. Si le dispositif fonctionne, nous déploierons des matériels supplémentaires.

H : et si cela ne marche pas ?

M : ce sera désolant et nous devons recourir aux sanctions ; mais il serait tout de même regrettable de mobiliser nos policiers municipaux sur une telle mission.

H : c'est d'accord, mais n'oubliez pas qu'il existe une catégorie de citoyens qui lâche leur chien dans l'espace public et il n'y a donc personne derrière.

M : c'est vrai, mais une telle personne prend ainsi le risque de perdre son chien. Je rappelle qu'un chien est réputé divaguant lorsqu'il est hors du contrôle de son maître : la Police peut alors le capturer. C'est la consigne qu'ont reçue nos agents de la Police municipale, car un chien en divagation peut aussi agresser quelqu'un. C'est d'ailleurs arrivé dernièrement avenue des Pyrénées. Mais je souligne que les gens qui ont cette conduite sur la Commune ne sont pas si nombreux.

H : peut-on mettre l'info sur le Passage Actu ? Tous les soirs, j'ai un « pipi et un caca » de chien devant ma porte et tous les jours je le fais remarquer au maître du chien.

M : vous avez eu la bonne attitude, malheureusement en vain. Mais puisque vous avez identifié le propriétaire de l'animal, venez me voir un mercredi matin et nous nous chargerons de rentrer en contact avec la personne (sans bien évidemment citer votre nom).

H : au début de la rue des Fleurs, c'est des aboiements toute la journée. Existe-t-il un moyen pour les faire cesser ?

M : le collier anti-aboiements est très efficace, nous l'avons déjà testé pour régler des conflits de voisinage. En pareil cas, la procédure est la suivante : dans un 1er temps, les policiers municipaux viennent constater les faits et dans un 2ème temps, ils interviennent auprès du propriétaire de l'animal en lui conseillant de doter son chien d'un collier de ce type. Si ce n'est pas fait au bout d'un délai raisonnable de 15 jours, ils procèdent à la verbalisation du contrevenant.

VOIRIE

Rue Gambetta : entretien du terrain au niveau du n° 50, création d'emplacements de parkings privatifs à prix modéré ? Liaison avec la rue de la Marine ?

M : l'entretien est fait de manière régulière, y compris la gestion des dépôts « sauvages ». Ceux qui se livrent à de telles pratiques devraient néanmoins se méfier car les agents municipaux ouvrent les sacs afin d'identifier les contrevenants et d'aller les voir. Quoi qu'il en soit, je vous demande de me signaler les faits dont vous pouvez avoir connaissance, en m'adressant un petit mot. Ce n'est pas faire acte de délation, c'est faire preuve de sens civique. Nous vous rappelons que les services de la collecte passent toujours les mêmes jours et aux mêmes heures. Il est donc inutile de sortir les sacs trop tôt, cela attire les animaux.

Pour ce qui concerne le stationnement, il n'est pas prévu de parking sur cette zone mais une liaison douce paysagère.

SECURITE ROUTIERE

Rue de la Marine : le flux de circulation est très important, la vitesse des véhicules est excessive. Il

faudrait ralentir les flux qui viennent de la médiathèque, c'est souvent des gens qui viennent déposer des enfants à l'école.

M : ce flux important a été vérifié lors de l'implantation du radar pédagogique, du 15 septembre au 19 octobre 2016. Pendant 15 jours, il a réalisé des comptages (sans être allumé et, donc, sans paraître fonctionner). Sa mise en place a révélé les données suivantes :

- Nombre total de passages mesurés : 33 584
- Vitesse moyenne : 36 Km/h
- 85 % de véhicules roulant entre 0 et 42 Km/h
- Vitesse maximale mesurée : 72 Km/h
- Excès de vitesse : 1 %
- Une moyenne de 3 300 véhicules par jour dans les 2 sens
- Le pic de circulation se situe le mardi, les horaires de pointe à 12h, 18h et 19h

Le flux de circulation est donc réellement important. Un aménagement du carrefour Gambetta/Marine, avec mise en place d'un stop rue de la Marine permettrait de mieux sécuriser cette portion. Les travaux sont prévus avant la fin de l'été. Les mesures réalisées illustrent clairement le fait que plus une rue est étroite et plus nous avons une impression de vitesse. Dans ce secteur, le problème principal, c'est bel et bien le **nombre** de voitures davantage que la vitesse de celles-ci.

Intervention JJM : les mesures montrent qu'à 12h la circulation est directement liée à la sortie de l'école, alors qu'à 18h et 19h ce ne sont pas les parents qui viennent à l'école mais les gens qui rentrent du travail.

H : les stop c'est bien, à condition qu'ils soient respectés et ce n'est pas le cas rue Justin Maurice. Cela a été signalé à la PM. Idem derrière le petit Casino, route du Pont de Barroy.

M : c'est noté, nous ferons procéder aux contrôles nécessaires.

H : rue de la Marine, les voitures sont garées en alternance, cela contribue à ralentir la vitesse mais pose des problèmes de visibilité.

M : ce sont des riverains qui stationnent ?

H : je ne sais pas.

M : c'est noté, la Police municipale va passer.

H : tout le monde a un garage pour stationner à l'intérieur.

H : je souhaiterais revenir sur les flux de circulation : il y a un constat mais que comptez-vous faire aux endroits où a été positionné le feu, à la médiathèque et rue Hélène Boucher ?

JJM : si les automobilistes passent par-là, c'est qu'ils ont besoin de prendre cet itinéraire. Il s'agit essentiellement de Passageois : vous avez les riverains, les parents qui vont et viennent à l'école. Plus généralement, les gens qui viennent de Brax passent par l'avenue de Pologne.

H : 3200 véhicules ! Vous ne trouvez pas que cela fait beaucoup ?

JJM : c'est vrai, mais visiblement ce sont des Passageois qui empruntent cette route, les mesures analysées le prouvent : souvenez-vous que dans ce secteur, nous avons un groupe scolaire important et que de nombreux parents font le trajet **8 fois par jour**.

H : c'est les 2 combinés. Il y a ceux de Brax aussi...

JJM : non, les données enregistrées le prouvent. Rue de la Fraternité et rue Jasmin, où les gens circulent également beaucoup, les riverains pensent que le flux est imputable aux automobilistes hors Commune mais les mesures prouvent clairement le contraire. Cela casse également le mythe de l'excès de vitesse. Par contre, il est clair que rue H. Boucher, avenue de Pologne et à Monbusq, ce sont bien les Sérignacais et les Braxois qui constituent une grande partie du flux de circulation.

H : rue Jacques Amblard : le double virage est très dangereux, il existe un problème de stationnement qui oblige les piétons à marcher sur la route.

M : message reçu : dès que le temps le permettra (température régulièrement supérieure à 15°), les services Techniques mettront en place une bande jaune interdisant le stationnement de part et d'autre du double virage.

H : rue Champagne : stationnement gênant et rétrécissement de la rue. Les personnes qui accompagnent les enfants à l'école doivent toujours monter et descendre du trottoir, il y a danger pour les piétons. Les enseignants qui travaillent à l'école René Bétuing se garent rue Champagne, n'y a-t-il pas d'emplacement pour eux ailleurs ?

M : le trottoir côté pair est effectivement étroit et en pente. La plupart des enseignants se garent sur le parking réservé à la Mairie. Le sens de circulation est en étude par les services Techniques. Mais il faut, avant de verbaliser, se donner un peu de temps pour que les habitudes changent. 135€ d'amende, c'est très douloureux ! Si nous avons verbalisé sans prévenir, il y a quelques personnes ici, ce soir, qui auraient certainement eu à payer des contraventions.

H : c'est le cas aussi rue de la Marine.

H : rue Champagne, le stationnement se fait aussi sur le trottoir et les mamans avec des poussettes doivent descendre sur la voie. Cela avait été évoqué lors de la première réunion de quartier mais rien n'a été fait. Cela fait plusieurs fois que je vous le dis mais je n'ai jamais vu de papier sur les pare-brise pour prévenir.

M : si, je vous confirme que cela a été fait. Je me suis rendu sur place la semaine dernière en compagnie d'un riverain pour envisager la possibilité de permettre aux voitures de stationner sur la portion du trottoir qui serait assez large. J'ai fait étudier cette solution par les services municipaux : si on gare une voiture, il n'y a plus de place pour les piétons et, par ailleurs, sur l'autre trottoir, le dévers ne permet pas le passage d'une personne avec une poussette. Par conséquent, nous sommes dans l'obligation d'apporter, pour des raisons techniques tenant à la sécurité, une réponse négative à cette proposition.

H : il y a aussi la vitesse, nous n'avons aucune visibilité à cause du stationnement.

H : le sens de circulation est provisoire sur ce tronçon ?

M : non, a priori, il est définitif.

H : ce n'est pas ce qui avait été dit...

M : il est possible que nous ayons mal appréhendé la question : nous allons donc nous rendre sur place, dans le virage rue Bissières, à hauteur du n° 22 rue Champagne.

H : rue Champagne, une moto est toujours stationnée sur le trottoir.

M : le propriétaire de cette moto a été verbalisé, à ma connaissance.

Intervention MT Fouquet : oui, plusieurs fois et encore cette semaine. Mais il est à noter que des voitures étaient également stationnées sur le trottoir.

H : c'est la moto qui a commencé...

M : la prochaine fois que la moto se trouve sur le trottoir, la PM verbalisera... mais les voitures qui s'y trouveront aussi devront également être verbalisées.

H : je reviens sur le stationnement rue Champagne, serait-il possible de créer des places de stationnement ? J'ai un garage mais avec les bateaux qui ont été surélevés, je ne peux plus rentrer dedans.

M : il faudrait probablement retravailler les bateaux, comme vous l'évoquez, mais je crois plus certainement envisager de gagner des places de stationnement du côté de l'école. Mais je suis obligé de vous dire que nous ne pourrions pas faire d'aménagement supplémentaire de cette nature, qui sont très coûteux,

et je me dois de rappeler que le stationnement sur les trottoirs est interdit.

H : le plateau en bas de la rue Gambetta et de la rue de la Garonne donne la priorité aux piétons mais les automobilistes ne le savent pas. Pourrait-on matérialiser plus cette priorité aux piétons ?

Intervention JJ Mirande : c'est noté, nous allons demander à la PM de se positionner quelques temps sur ce site pour sensibiliser les automobilistes au passage des piétons et des cyclistes.

H : rue Gambetta, je me suis garé 1/4 d'heure pour décharger mon véhicule et ma voiture a été aspergée de gasoil, un mois avant ma voiture avait pris feu. Si nous avons fait quelque chose à quelqu'un : qu'on nous le dise !

M : l'incident que vous évoquez est vraiment inadmissible, mais il ne faut pas tenter de se faire justice soi-même, il faut vraiment que vous alliez porter plainte.

H : au bout de la rue Ste Catherine, il y a une placette et quand on veut remonter la rue de la Marine, on doit monter sur le trottoir car des voitures sont garées en permanence.

M : c'est noté.

H : rue Garonne : une pétition rassemblant une trentaine de personnes a relevé la vitesse excessive malgré une limitation à 30km/h et un stationnement anarchique.

M : la mise en place du radar pédagogique du 6 juin au 7 juillet 2016 a révélé les données suivantes :

- Nombre de valeurs mesurées : 27 616
- Vitesse moyenne : 34 Km/h
- 85 % de véhicules roulent entre 0 et 41 Km/h
- Vitesse maximale mesurée : 81 Km/h
- Excès de vitesse : 67 %

Plusieurs projets sont à l'étude pour faire ralentir les véhicules sur cet axe entre le chemin du Limport et la place de la République. L'organisation du stationnement est également à l'étude. Ce sont des projets à moyen et long terme car ils demandent des investissements financiers conséquents. Ils sont en outre liés aux travaux de réaménagement de l'ensemble du site EDF.

H : il y a déjà 5 ou 6 ralentisseurs, comment peuvent-ils rouler si vite ?

M : je suis comme vous, je ne comprends pas... c'est à croire que certains automobilistes n'aiment pas leurs amortisseurs...

Intervention JJ Mirande : je précise que cela ne sera pas fait à court terme. En effet, cela fait 2 ans que nous travaillons avec EDF, RTE et Gaz de France sur le secteur "S. Guitry et Limport" car des réaménagements importants sont nécessaires.

M : les véhicules passeront par la voie sur berge et non plus rue de la Garonne.

H : je souhaiterais poser une question à M. Mirande au sujet de la place du Général de Gaulle. Il m'avait promis qu'un aménagement serait réalisé.

JJM : c'est vrai, il existe d'ailleurs un projet global d'aménagement mais nous devons, à présent, faire face à un plan d'abattage progressif des platanes, rendu nécessaire par leur état sanitaire. Concrètement cette place est dans cet état de non-aménagement depuis 30 ans, je crois donc qu'elle pourra attendre encore un peu. Les services Techniques nous ont alertés sur le fait que la problématique des arbres doit avant tout être résolue. Je m'engage à vous tenir informé de l'avancée du dossier.

M : nous avons tous le souci de la préservation de notre patrimoine. Saint Joseph est une très belle église de la seconde moitié du 19ème siècle. Le jour où l'on réaménagera cet espace, nous devons disposer des crédits nécessaires pour traiter le site dans sa globalité.

H : il faut des stationnements supplémentaires pour les voitures.

M : certes, mais il faudra néanmoins veiller à ne pas tout bétonner. Le moment venu, un aménagement sérieux sera envisagé.

H : rue Jacques Amblard : il y a un miroir (public) qui est cassé à droite.

JJM : ce miroir a été remplacé.

H : entre la Mairie, rue de la Marine et rue Gambetta : le stationnement est dangereux, avant il existait un stationnement alterné.

M : la Commune envisage d'organiser le stationnement de manière définitive, les propositions doivent être présentées aux riverains.

H : rue Hélène Boucher : les voitures arrivent à des vitesses supérieures à la limitation et nous n'avons pas de trottoir ni de piste cyclable. C'est dangereux.

Une première tranche de travaux avec la réalisation d'un trottoir est prévue en 2017 (le long du lotissement Le Cèdre).

H : résidence Chantoiseau : des motos, des scooters et même des voitures passent sur la piste cyclable face à la résidence. Serait-il possible de mettre, à chaque extrémité, des barrières en quinconce ?

M : la mise en place de potelets est prévue dans les prochaines semaines.

POLICE MUNICIPALE

H : place de la République : stationnement gênant devant le Copacabana et rue de la Marine, vitesse excessive des véhicules.

M : les agents de la PM font de la prévention sur les stationnements gênants et des contrôles de vitesse sont effectués. Je profite de l'occasion pour rappeler que je n'interviens pas pour faire « sauter les PV », ce qui est, de toute façon, tout à fait impossible techniquement...

H : place de la République, nous avons relevé qu'il y avait un peu trop de places de stationnement réservées aux handicapés.

JJM : une borne de recharge pour les véhicules électriques a été installée et depuis 4 à 5 mois des travaux au niveau du kiosque sont en cours ce qui explique que nous n'avons pas entrepris de modification sur le parking. Dès que les travaux seront terminés nous entamerons une réflexion notamment sur la mise en place d'une zone bleue. En effet, de nombreuses personnes travaillant sur Agen stationnent sur ce parking.

H : installer une zone bleue, cela veut dire pour les riverains un stationnement à partir de 19h mais avant il faudra déplacer les véhicules toutes les 2 heures. Nous aurons l'occasion d'en reparler mais d'ores et déjà, réfléchissez sur les avantages et les inconvénients de cette mesure.

M : votre observation est tout à fait pertinente... vous avez raison, il faudra que nous évoquions tous ensemble les avantages et les inconvénients d'une zone bleue.

H : pouvez-vous nous parler de la fibre ?

M : l'installation des armoires, par Orange, se poursuit sur l'ensemble de la Commune. Une fois l'installation d'une armoire réalisée, Orange a l'obligation d'attendre 3 mois avant de commercialiser le service. Un certain nombre de Passageois sont déjà raccordés. Si vous souhaitez être raccordés à la fibre vous devez en faire la demande à Orange, seul opérateur à ce jour à vous proposer ce service. Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre ou dans quel délai vous le serez, vous pouvez vous connecter sur le site internet d'Orange.

H : après les travaux de la rue Gambetta, nous avons eu des coupures Internet. Orange et l'AA se sont déplacés et ont réalisé une installation provisoire derrière une gouttière.

JJM : ils traiteront définitivement ce problème quand la rue sera raccordable à la fibre.

H : êtes-vous pour ou contre les compteurs Linky ?

M : je ne sais pas à ce jour, de façon certaine, si je suis pour ou contre et si les compteurs ont des effets sur la santé ou s'ils portent atteinte aux libertés individuelles. C'est la raison pour laquelle, nous avons souhaité organiser une réunion d'information sur le sujet le 28 juin prochain avant que soit installé le moindre compteur communiquant sur la Commune. Lors de cette réunion, des représentants d'Enedis, de l'ARS et de l'Agence Nationale des Fréquences vont intervenir afin d'aborder les risques éventuels que fait courir ce type de matériel.

Comme vous le savez peut-être, il y a des avis très tranchés sur le sujet. La préoccupation de l'équipe municipale, c'est que les Passageois disposent de l'information la plus complète possible.

Fin de la réunion à 22h10.